news.belgium

27 mar 2020 -20:34

Appartient à Conseil des ministres du 27 mars 2020

Adaptation des subventions prévues pour la SNCB en 2019

Sur proposition du ministre chargé de la Société nationale des chemins de fer belges François Bellot, le Conseil de ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui adapte la répartition des subventions prévues pour l'exploitation et les investissements de la SNCB pour l'année 2019.

Le projet actualise les subventions prévues par l'arrêté royal du 21 décembre 2013. Il exécute ainsi une décision du <u>Conseil des ministres du 15 juin 2018</u> dans la cadre des plans d'entreprise de la SNCB et d'Infrabel. Une éventuelle actualisation de l'ensemble des subventions de la SNCB et d'Infrabel sera envisagée ultérieurement sur la base des résultats définitifs de l'exercice 2019.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges Rue Ernest Blerot 1 1070 Bruxelles Belgique +32 2 238 28 00 https://bellot.belgium.be Melisa Blot Porte-parole +32 471 44 92 49 melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen Porte-parole +32 472 78 89 17 jasper.pillen@bellot.fed.be

